



TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE 11/10/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°11

**OBJET : PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoint(s) (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Petite Enfance

Question n°11 du CM en date du 28/09/2023– P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°11

OBJET : PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 214-2 et L214-7,

VU la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

VU la circulaire DGS/PS3/DAS N°99-320 du 04 juin 1999 relative à la distribution des médicaments,

VU la circulaire DSS/MCGR/DGS/2011/331 du 27 septembre 2011 relative à la rationalisation des certificats médicaux,

VU le décret 2002-194 du 11 février 2002, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier,

VU le décret 2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

VU la délibération du 04 février 2021 adoptant le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),

CONSIDÉRANT que la ville propose des établissements d'accueils familiaux et collectifs municipaux et 60 berceaux dans deux crèches privées (Maison Bleue)

CONSIDÉRANT le projet d'établissement d'accueil de la petite enfance visant à définir les grandes orientations d'accueil, éducatives, sociales pour accompagner l'enfant et sa famille,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réactualiser les données démographiques et socioéconomiques dans le projet social du projet d'établissement

CONSIDÉRANT qu'il convient de respecter le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 afin de modifier et réactualiser le projet d'établissement d'accueil de la petite enfance concernant la terminologie employée

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'organisation des conditions d'admissions avec la présence d'une gestionnaire des places et la mise en place de quatre commissions par an dont deux prioritaires

CONSIDÉRANT qu'il convient de préciser les orientations éducatives et d'accueils travaillées par l'ensemble des équipes de la petite enfance en lien avec la Charte Nationale Pour l'accueil du Jeune Enfant

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du 5 Juillet 2022 et de réajuster en adéquation avec ce nouveau règlement le projet d'établissement d'accueil de la petite enfance

Après avis de la Commission « Famille » en date du 12 septembre 2023,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Petite Enfance

Question n°11 du CM en date du 28/09/2023– P 2/2

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : **APPROUVE** le projet d'établissement d'accueil de la petite enfance à compter du 15 octobre 2023, annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** qu'un exemplaire du projet d'établissement de la petite enfance sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville.

Article 3 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Etienne Le Béchec

Acte à classer**DEL28092023Q11**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T16-50-22.00 (MI248067519)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [11 - PE - Projet d'établissement 2023](#) Multicanal : Non
[MAJ 12 sept.PDF](#)

Pièces jointes :

[11 - PE PJ Projet
D'établissement commun
2023.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 16:50

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 10/10/23 à 16:50

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 16:59

